

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril 2024 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Eclairé dûment convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, ROCHET, Mmes E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKY

MEMBRES EXCUSES : Mr G. GIRAUD, Mme C. CABOUX, Mr T. CANAL, Mme C. ARSAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr J.C. FRERY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil municipal que :

- * Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame S. JACQUET,
- * Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 4 avril dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 24 / 2024	Projet école : validation APD	Approuvé à l'unanimité
N° 25 / 2024	Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Approuvé à l'unanimité
N° 26 / 2024	Compétence informatique de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien : modifications statutaires	Abstention à l'unanimité

N° 27 / 2024	Remboursement location salle des fêtes	Approuvé à l'unanimité
N° 28 / 2024	Appel à projets : aménagement RD 38	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
J.C. FRERY